Procès-verbal

Session d=ajournement du conseil de la ville de Macamic tenue le 23 octobre 2006, à laquelle étaient présents la mairesse suppléante, Denise Dubois, les conseillères et les conseillers suivants : Éric Poiré, Dianne Duchesne, Rock Morin, Marc Frappier et Yvan Verville. Étaient également présents le directeur général et secrétaire-trésorier, Denis Bédard et la secrétaire-trésorière adjointe, Nicole Bouffard.

Absent: Daniel Rancourt (arrivé vers 19 h 45)

1. Ouverture de la session par la mairesse suppléante, Denise Dubois.

2006-10-169 2. ADOPTION DE L=ORDRE DU JOUR

Il est proposé par la conseillère Dianne Duchesne, appuyé par le conseiller Éric Poiré et résolu :

QUE : L=ordre du jour soit accepté tel que lu par la mairesse suppléante, Denise Dubois, tout en gardant les questions diverses ouvertes.

ORDRE DU JOUR

- 1. Ouverture de la session;
- 2. Lecture et adoption de l=ordre du jour;
- 3. Approbation des comptes à payer :
 - a) Chèques spéciaux émis en vertu du règlement No 97-449 sur la délégation de pouvoirs :
 - Au montant de 183 320,77\$;
 - b) Liste préliminaire à l'émission des chèques :
 - Au montant de 55 378,65 \$;
- 4. Période de questions;
- 5. Dérogation mineure Marcel Tremblay et Louise Baillargeon;
- 6. Avis de motion pour adoption des règlements révisant plan et règlements d'urbanisme;
- 7. Cimetière;
- 8. Contrats de travail;
- 9. Télébec;
- 10. Terrains Rang 6;
- 11. Gare;
- 12. Usine de filtration;
- 13. Résidence Doré
- 14. Ouestions diverses:
 - a) Avis de motion pour le règlement de contingentement des usages;
- 15. Période de questions;
- 16. Information du directeur général;
- 17. Levée de l=assemblée.

En conséquence, les résolutions suivantes sont conformes à l=ordre du jour.

Adoptée à l=unanimité.

Les points 10, 11, 12, 13 et 16 n'ont été que discutés aucune décision ne s'y rattache.

2006-10-170 3. APPROBATION DES COMPTES

Il est proposé par le conseiller Éric Poiré, appuyé par le conseiller Marc Frappier et résolu :

QUE: Les items suivants soient acceptés :

- a) Chèques spéciaux émis en vertu du règlement No 97-449 sur la délégation de pouvoirs :
 - Au montant de 183 320,77 \$;
- b) Liste préliminaire à l'émission des chèques :
 - Au montant de 55 378,65 \$;

Adoptée à l=unanimité.

4. Période de questions

Aucune.

Arrivée du maire, Daniel Rancourt, il est 19 h 45.

2006-10-171 5. DÉROGATION MINEURE – MONSIEUR MARCEL TREMBLAY ET MADAME LOUISE BAILLARGEON

Considérant qu=aucune opposition n=a été exprimée suite à la publication dans le journal Info-Mak, édition du 12 octobre 2006, d=une demande de dérogation mineure concernant l'immeuble situé au 14, 8e Avenue Est, propriété de monsieur Marcel Tremblay et madame Louise Baillargeon;

Considérant que le Comité consultatif d=urbanisme a recommandé au conseil municipal l=acceptation de cette demande;

En conséquence, il est proposé par le conseiller Rock Morin, appuyé par la conseillère Dianne Duchesne et résolu :

QUE: La demande de dérogation mineure présentée par monsieur Marcel Tremblay et madame Louise Baillargeon sur la propriété du 14, 8^e Avenue Est, ville de Macamic, soit acceptée. Cette demande vise à :

- Permettre le maintien tel que construit du bâtiment secondaire détaché avec une marge de recul latérale de l'avant toit à 0,32 mètre au lieu de 0,60 mètre et dépassant de 0,28 mètre dans la ruelle.

Adoptée à l'unanimité.

2006-10-172 6. AVIS DE MOTION POUR RÈGLEMENTS RÉVISANT PLAN ET RÈGLEMENTS D'URBANISME

AVIS DE MOTION est donné par la conseillère Denise Dubois qu=il y aura présentation, à une séance ultérieure, des règlements révisant le plan et les règlements d'urbanisme. Il y aura dispense de lecture conformément au deuxième paragraphe de l=article 356 de la Loi des cités et villes.

2006-10-173 7. <u>CIMETIÈRE</u>

Il est proposé par le conseiller Éric Poiré, appuyé par la conseillère Dianne Duchesne et résolu :

QU': Étant donné les actes de profanation posés au cimetière de Macamic, la Ville de Macamic autorise l'installation d'un système d'éclairage, tel que demandé par les bénévoles du comité.

Adoptée à l'unanimité.

2006-10-174 8. **CONTRATS DE TRAVAIL**

Il est proposé par la conseillère Denise Dubois, appuyé par le conseiller Rock Morin et résolu :

QUE: La Ville de Macamic avise le contremaître, Renald Melançon de même que tous les cols bleus que leur contrat de travail ne sera pas renouvelé aux mêmes conditions le 31 décembre 2006. De nouveaux postes seront affichés avec des tâches bien définies; les employés postuleront sur les postes leur convenant, et ce, en fonction des besoins de la municipalité.

QUE : Le directeur général, Denis Bédard, soit autorisé à effectuer toutes les étapes de cette réorganisation.

Adoptée à l'unanimité.

2006-10-175 9. <u>APPROBATION DES TRAVAUX DE TÉLÉBEC</u>

Il est proposé par le conseiller Rock Morin, appuyé par le conseiller Éric Poiré et résolu :

QUE : La Ville de Macamic approuve les travaux de Télébec ltée consistant à placer une nouvelle fibre sur le tronçon existant de Télébec, sur la Route 111 vers le Centre hospitalier Saint-Jean et placer la fibre dans le conduit de la ville.

QUE: Le directeur général, Denis Bédard ou une des secrétairestrésorières adjointes, Joëlle Rancourt et Nicole Bouffard sont autorisés à signer pour et au nom de la Ville les documents nécessaires à l'approbation de ces travaux.

Adoptée à l=unanimité.

14. Questions diverses

2006-10-176

a) AVIS DE MOTION POUR RÈGLEMENT SUR LE CONTINGENTEMENT DES USAGES

AVIS DE MOTION est donné par la conseillère Dianne Duchesne qu=il y aura présentation, à une séance ultérieure, d'un règlement concernant le contingentement des usages. Il y aura dispense de lecture conformément au deuxième paragraphe de l=article 356 de la Loi des cités et villes.

Adoptée à l'unanimité.

15. Période de question

Monsieur Jean Gingras s'interroge sur divers sujets. Le maire, Daniel Rancourt lui donne les explications nécessaires.

2006-10-177 17. <u>LEVÉE DE L=ASSEMBLÉE</u>

L=ordre du jour étant épuisé, il est proposé par le conseiller Rock Morin, appuyé par le conseiller Yvan Verville et résolu de lever l'assemblée. Il est 21 h 40.

ADOPTÉ.	
Denis Bédard	
Secrétaire-trésorier	Maire